

« Même les [membres du personnel scolaire] plus expérimentés ont besoin d'inclure des conséquences clairement définies et formulées dans le plan de discipline de [leur école]. Bien qu'elles soient nécessaires, les conséquences doivent être l'élément le moins utilisé du plan. » [Traduction]

– Mark Boynton et Christine Boynton,  
*The Educator's Guide to Preventing and Solving Discipline Problems.*

Les élèves apprennent à se conformer aux attentes et aux activités courantes de l'école, grâce à la rétroaction directe et *différentielle* au sujet de l'acceptabilité de leur comportement. Les membres du personnel scolaire utilisent la rétroaction différentielle lorsqu'ils établissent des limites bien définies, utilisent le renforcement positif et donnent une rétroaction corrective afin que les élèves fassent clairement la différence entre un comportement acceptable et un comportement inacceptable. Une rétroaction efficace est formulée de façon uniforme par tout le personnel scolaire, tout au long de la journée à l'école et dans tous les contextes scolaires.

Choisir de ne punir que certains types de comportement risque de ne pas se traduire par un changement de comportement à long terme et même de nuire à l'apprentissage de nouveaux comportements et de nouvelles aptitudes par les élèves. La recherche indique que le fait de punir un élève à cause d'un comportement problématique en l'absence de renforcement systématique du comportement positif à l'échelle de l'école se traduit par une augmentation :

- des agressions;
- de l'évitement;
- du vandalisme;
- de l'école buissonnière;
- du décrochage scolaire précoce (Mayer et Sulzer-Azaroff, 1991; Skiba, Peterson et Williams, 1997).<sup>9</sup>

En plus des récompenses et du renforcement, un système à l'échelle de l'école doit prévoir un continuum de conséquences justes et prévisibles pour les comportements négatifs. Les conséquences pour les types mineurs de comportements négatifs peuvent être des procédures naturelles et facilement mises en œuvre, comme la rétroaction corrective discrète. Pour les comportements négatifs plus graves, les conséquences nécessitent des procédures plus complètes et plus intensives qui doivent être planifiées à l'avance pour chaque élève.

9. Adapté avec permission de Jeff Sprague et Annemieke Golly. *Best Behavior: Building Positive Behavior Support in Schools*, Longmont (CO), Sopris West, 2005, p. 26.

Voici des exemples de conséquences correctives :

- donner une rétroaction corrective;
- rédiger des rapports de réflexion personnelle;
- éliminer ou retirer un renforcement;
- effectuer une restitution;
- communiquer avec les parents;
- participer à des séances de résolution de problèmes après les cours;
- envoyer un élève au bureau de la direction;
- appliquer des solutions de rechange à la suspension.

## Donner une rétroaction corrective

Généralement, le continuum de conséquences négatives commence par une rétroaction corrective, ce qui peut notamment inclure les étapes suivantes :

1. parler à l'élève en privé et, autant que possible, éviter de le réprimander ou de l'embarrasser devant ses camarades;
2. décrire le comportement problématique calmement et sans porter de jugement;
3. encourager l'élève à décrire un comportement positif qui aurait été plus approprié;
4. (au besoin) le guider en faisant un rappel spécifique;
5. lui demander de s'engager à adopter ce comportement positif;
6. le remercier de son attention.

## Encourager la réflexion personnelle

La réflexion personnelle consiste à demander à un élève de sortir de la classe pour une période donnée, de réfléchir à ses actions et de préparer un plan écrit qui l'aidera à faire de meilleurs choix à l'avenir.

Grâce à une auto-analyse écrite, les élèves peuvent réfléchir à ce qui suit :

1. de quelle façon ils pensent avoir contribué au conflit;
2. dans quelle mesure ils pensent que les autres y ont contribué;
3. comment ils croient que le conflit devrait être réglé;
4. comment ils peuvent empêcher cette situation de se reproduire;
5. leur entente finale relative à cet incident.

La réflexion personnelle peut être effectuée immédiatement après un comportement négatif et elle est facile à mettre en œuvre. Elle peut être un avertissement puissant et donner à l'élève la possibilité de se calmer. Elle élimine souvent la nécessité d'envoyer un élève au bureau de la direction.

Pour que cette technique donne de bons résultats, il doit y avoir un endroit supervisé où l'élève peut se rendre et un enseignant qui peut :

- accueillir l'élève lorsqu'il arrive;
- veiller à ce qu'il effectue son processus de réflexion personnelle;
- effectuer un suivi des renvois.

Le personnel doit collaborer pour mettre au point un processus de réflexion personnelle, concevoir des formulaires de réflexion et déterminer quels types de comportements négatifs sont les mieux gérés à l'aide de cette méthode (en analysant les données recueillies pendant ce processus).



L'outil 4, *Réflexion sur le comportement A* et l'outil 5, *Réflexion sur le comportement B*, qui se trouvent à l'annexe A, sont des modèles des formulaires que les élèves doivent remplir.

## Éliminer ou repousser des activités préférées

L'élimination ou la remise à plus tard des activités préférées (parfois appelée « punition par soustraction ») est une conséquence logique qui peut parfois être administrée rapidement et efficacement. Par exemple, des élèves qui se bagarrent ou se crient des noms pendant une partie de soccer à la récréation pourraient recevoir les conséquences suivantes.

- L'enseignant responsable de la surveillance refuse l'accès au soccer à ces élèves pendant la prochaine récréation.
- Pendant la récréation en question, un membre du personnel travaille avec ces élèves pour les aider à déterminer comment s'exprime l'esprit d'équipe sur le plan du comportement et de la parole et à s'exercer à le faire.
- Les autres membres du personnel sont informés de cet événement afin que le suivi puisse être effectué de manière uniforme.

## Effectuer une restitution

Le comportement négatif, qui s'exprime notamment en traitant les autres avec méchanceté, peut fournir une occasion d'enseigner aux élèves comment réparer le tort qu'ils ont causé à quelqu'un d'autre. Les enseignants et les élèves peuvent travailler ensemble pour créer une liste de façons de réparer les erreurs qui font de la peine aux autres. En anglais, cette liste est parfois appelée « caring menu » (liste de gestes bienveillants).

Cette méthode offre des choix aux élèves et leur enseigne comment dire « je suis désolé(e) » d'une façon très personnelle au lieu d'une manière qui leur est dictée. Les élèves peuvent pouvoir dire qu'ils sont désolés en associant un geste à leurs paroles et en modifiant leur comportement.

Une école élémentaire a créé le menu de gestes bienveillants suivant :

- Écrire un message.
- Faire un dessin.
- Aider à réaliser un projet ou à exécuter une tâche.
- Partager un livre.
- Jouer à un jeu.
- Dessiner une carte.

L'école montre ces exemples sur une affiche. Ensuite, lorsque les élèves enfreignent la règle de l'école qui dit « Faire preuve de gentillesse envers les autres », ils choisissent l'une des options du menu et l'exécutent.

## Communiquer avec les parents

La communication avec les parents peut servir tant comme renforcement positif que comme conséquence négative.

Voici certaines suggestions pour communiquer avec les parents.

- Développer une méthode systématique à l'échelle de l'école pour communiquer avec les parents lorsqu'un élève a un comportement problématique. S'efforcer de communiquer régulièrement avec les parents pour les infractions aux règles afin que le processus soit perçu comme juste.
- Fournir une description objective du comportement et non un jugement de l'élève.
- Suggérer que les parents discutent du comportement avec leur enfant et qu'ils communiquent leurs attentes relatives à des choix plus positifs à l'avenir.
- Éviter de laisser entendre que les parents devraient punir leur enfant à la maison ou le forcer à bien se comporter.
- Transmettre l'idée que le personnel scolaire et les parents peuvent collaborer afin d'aider l'élève à réduire son comportement négatif et à réussir à l'école.

## Séance de résolution de problèmes après les cours

Les retenues après l'école et au dîner peuvent être difficiles à gérer et avoir un certain nombre de conséquences fortuites. Cependant, dans certains cas, il peut être avantageux pour certains élèves de rester après l'école ou pendant le dîner pour participer à une séance de résolution de problèmes axée sur la collaboration et les solutions.

Une séance de résolution de problèmes comprend les étapes suivantes<sup>10</sup> :

1. Se concentrer sur la solution.
2. Se mettre d'accord sur l'objectif.
3. Se mettre d'accord sur les conditions qui contribuent au problème ou qui font en sorte qu'il se perpétue.
4. Se mettre d'accord sur une tâche, une aptitude ou un comportement que l'élève peut s'efforcer d'améliorer.

## Renvois au bureau de la direction

Une méthode efficace de renvoi au bureau de la direction est un élément essentiel d'un système disciplinaire à l'échelle de l'école. Bien que les écoles soient tenues d'enregistrer tous les problèmes de discipline, les renvois au bureau de la direction devraient être réservés uniquement aux incidents les plus graves et les plus visibles. Ils devraient être l'exception plutôt que la norme.

10. Adapté avec permission de Patricia Sequeira Belvel et Maya Marcia Jordan. *Rethinking Classroom Management: Strategies for Prevention, Intervention, and Problem Solving*, Thousand Oaks (CA), Corwin Press, Inc., 2003, p. 199.

## Utilisation des renvois au bureau de la direction comme méthode de collecte de données

L'objectif principal d'une méthode de renvoi au bureau de la direction est de fournir des données critiques et contextuelles pour éclairer la prise de décision, la motivation et l'évaluation. Les données à l'échelle de l'école, de la classe et de chaque élève au sujet de ces renvois peuvent être utilisées pour appuyer l'enseignement et l'apprentissage.

Le personnel peut examiner ces données pour déterminer où, quand et à quelle fréquence le comportement problématique est observé quotidiennement, mensuellement ou annuellement. Les membres du personnel peuvent ensuite utiliser cette information pour mieux personnaliser leurs interventions. En sachant quels élèves adoptent quels comportements problématiques, le personnel peut agir avant que les problèmes ne s'aggravent.

Les écoles choisissent de plus en plus des pratiques qui diminuent l'effort et la complexité technique liés à la gestion des données. Beaucoup d'écoles utilisent des programmes qui facilitent la saisie, la présentation sommaire et l'affichage des données.

Pour que les données sur les renvois au bureau de la direction soient utiles et faciles à utiliser, beaucoup d'écoles ont adopté des lignes directrices semblables aux suivantes.

- Poser périodiquement un nombre limité de questions d'évaluation clés.
- Recueillir uniquement les données se rapportant à ces questions.
- Examiner les données relatives aux renvois au bureau de la direction avant de choisir de nouvelles interventions ou de modifier les interventions actuelles.
- Communiquer périodiquement avec le personnel à ce sujet.

Un système de collecte et d'examen des données sur les renvois au bureau de la direction, à l'échelle de l'école, de la classe ou d'un élève aide à faire en sorte que les interventions :

- sont mieux adaptées au contexte;
- correspondent mieux aux comportements problématiques visés;
- sont plus susceptibles d'améliorer le comportement des élèves et l'efficacité des enseignants.

## Renvoi des élèves au bureau de la direction

Un processus efficace de renvoi au bureau de la direction est fondé sur des critères convenus pour le renvoi d'élèves au bureau de la direction. La direction de l'école effectue ensuite un contrôle de tous les renvois, décèle les tendances et cherche des façons d'aider les enseignants qui ont un taux élevé de renvois, ce qui peut être un indice qu'un enseignant a de la difficulté à gérer sa classe.

Afin de maintenir un climat positif au bureau de la direction, il est important de mettre au point une méthode pour traiter rapidement et efficacement la situation lorsqu'un élève est envoyé au bureau de la direction, ainsi que pour communiquer les conséquences à l'enseignant à l'origine du renvoi. Il importe également d'avoir un plan d'action pour les moments où la direction de l'école est absente.

Étant donné que les renvois au bureau de la direction sont réservés pour les problèmes graves, appliquez des conséquences en rapport avec le degré de gravité. À tout le moins, les conséquences doivent inclure une communication avec les parents.



Consulter l'**outil 6, Formulaire de renvoi au bureau de la direction**, à l'annexe A, pour un modèle d'enregistrement et de communication de l'information au sujet des renvois au bureau de la direction.

## Suspensions et expulsions

En vertu de l'article 24 de la *School Act*, les directions d'école ont le droit de suspendre un élève de l'école pour une période allant jusqu'à cinq jours. Les suspensions et les expulsions de l'école sont considérées comme des formes extrêmes de retrait d'un renforcement positif. Les directions d'école peuvent utiliser la suspension et l'expulsion pour assurer la sécurité des élèves et du personnel. Les suspensions peuvent également :

- fournir une occasion à l'école et au personnel de se ressaisir et de se réorganiser en vue du retour de l'élève;
- fournir une occasion à l'élève de réfléchir aux circonstances qui sont à l'origine de sa suspension.

### Désavantages de la suspension

La suspension d'un élève prive celui-ci de l'enseignement et peut causer du désagrément et du stress à sa famille. Bien des parents ne sont pas disponibles ou ne veulent pas superviser la suspension de leur enfant. Il en résulte que l'élève peut profiter de sa suspension pour regarder la télévision, jouer à des jeux vidéo ou s'amuser dans la communauté. L'élève peut également avoir du temps non structuré et non supervisé, ce qui aboutit à d'autres comportements négatifs.

Souvent, les parents contestent les suspensions à cause du temps d'enseignement que leur enfant manquera. Ils soutiennent également que certains élèves ne perçoivent pas la suspension comme une conséquence négative et qu'une suspension peut, par inadvertance, constituer un renforcement positif pour un comportement négatif.

Les suspensions peuvent avoir un certain nombre de conséquences inattendues. Des recherches effectuées par le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique (1999) suggèrent que la suspension :

- n'a pas le même effet que dans les années passées, étant donné la nature changeante et l'étendue des comportements, de même que des changements dans les structures familiales et communautaires;
- contribue au sentiment d'aliénation qu'un élève éprouve envers son école;
- fait augmenter les taux de décrochage;
- contribue à l'échec scolaire;
- semble être un facteur de participation à des activités risquées ou antisociales chez les élèves;

- peut donner lieu à des crimes plus graves dans la communauté;
- peut ne pas avoir d'effet ou même augmenter la probabilité de récurrence du comportement à l'origine de la suspension;
- peut faire augmenter les comportements agressifs ou d'évitement.

Étant donné que les suspensions à l'extérieur de l'école peuvent ou non modifier le comportement d'un élève et qu'elles peuvent causer des difficultés chez les familles touchées, de nombreuses écoles albertaines recherchent des solutions de rechange plus efficaces.

### Exigences relatives à la *School Act*

Les écoles ayant recours à la suspension ou à l'expulsion doivent se conformer à toutes les exigences relatives à la *School Act*, notamment :

#### Suspension\*

**24 (1)** L'enseignant ou la direction d'école peut suspendre un élève, conformément au paragraphe (2) ou (3) si, de l'avis de l'enseignant ou de la direction d'école,

- a) l'élève ne s'est pas conformé à l'article 12;
- b) la conduite de l'élève est préjudiciable au mieux-être physique ou mental des autres à l'école.

(2) L'enseignant peut suspendre un élève d'une période de cours.

(3) La direction d'école peut suspendre un élève :

- a) de l'école;
- b) d'une ou de plusieurs périodes, de cours ou de programmes d'éducation;
- c) du transport scolaire.

(4) La direction d'école peut réintégrer un élève suspendu en vertu du paragraphe (2) ou (3).

(5) Lorsqu'un élève est suspendu en vertu du paragraphe (3), la direction d'école doit :

- a) informer immédiatement le parent de l'élève de la suspension;
- b) rendre compte par écrit au parent de l'élève de toutes les circonstances concernant la suspension;
- c) si on lui demande, offrir l'occasion de rencontrer le parent de l'élève et l'élève si ce dernier a 16 ans ou plus pour discuter du caractère raisonnable de la suspension.

(6) Si l'élève n'est pas réintégré dans les 5 jours d'école qui suivent la date de suspension, la direction d'école doit

- a) informer immédiatement le conseil scolaire de la suspension;
- b) rendre compte par écrit au conseil scolaire de toutes les circonstances relatives à la suspension et des recommandations de la direction d'école, et l'élève reste suspendu jusqu'à ce que le conseil scolaire rende une décision en vertu du paragraphe (8).

(7) La direction d'école peut recommander au conseil scolaire d'expulser l'élève si :

- a) l'élève a exprimé un refus délibéré, flagrant et répété de se conformer à l'article 12;

- b) la conduite de l'élève est préjudiciable au mieux-être physique ou mental des autres à l'école.
- (8) Le conseil scolaire doit, dans les 10 jours d'école qui suivent la date de suspension :
- a) réintégrer l'élève;
  - b) expulser l'élève de l'école, conformément à l'article 25.
- (9) Avant que le conseil scolaire ne prenne une décision en vertu du paragraphe (8), l'élève et le parent de l'élève peuvent faire des représentations devant le conseil scolaire en ce qui concerne la recommandation de la direction d'école d'expulser l'élève.

### Expulsion

**25 (1)** En tenant compte du rapport qui lui est soumis en vertu de l'article 24(6)(b) et de toute représentation qui lui est faite en vertu de l'article 24(9), le conseil scolaire peut expulser l'élève si :

- a) la direction d'école a recommandé que le conseil scolaire expulse l'élève;
  - b) le conseil scolaire a offert un autre programme éducatif à l'élève.
- (2) L'expulsion doit s'appliquer à une période de plus de 10 jours d'école.
- (3) Lorsqu'un élève est expulsé en vertu du présent article, le conseil scolaire doit immédiatement aviser par écrit le parent de l'élève et l'élève si ce dernier a 16 ans ou plus,
- a) de l'expulsion;
  - b) du droit de demander une révision de la décision en vertu de l'article 124.
- (4) Le conseil scolaire peut réinscrire un élève qui a été expulsé.

La suspension est généralement réservée pour les comportements graves qui nuisent à la sécurité et au bien-être des autres élèves, mais les écoles ont également le droit d'avoir recours à la suspension si un élève ne respecte pas le code de conduite énoncé à l'article 12 de la *School Act*, tel que décrit ci-dessous.

### Élèves

- 12** L'élève devra manifester un comportement qui obéit au code de conduite suivant :
- a) faire preuve de diligence dans la poursuite de ses études;
  - b) fréquenter l'école régulièrement et arriver à l'heure;
  - c) coopérer entièrement avec toute personne autorisée par le conseil scolaire à fournir des programmes éducatifs et d'autres services;
  - d) respecter les règlements de l'école;
  - e) rendre compte aux enseignants d'un élève de la conduite de cet élève;
  - f) respecter les droits des autres.

\* **Avis au lecteur** : Veuillez noter que ce texte est une traduction libre d'un extrait de la *School Act*. En cas de divergence d'interprétation, le texte anglais est déterminant.

## Éléments à prendre en considération

Avant de décider d'utiliser une suspension à titre de conséquence, le personnel scolaire peut, s'il le souhaite, répondre aux questions suivantes<sup>11</sup> :

- Quel est l'objectif de la suspension? Est-ce que d'autres solutions de rechange donneraient de meilleurs résultats? Est-ce que la suspension est efficace pour améliorer le comportement de l'élève?
- Où se produisent les comportements en question? Est-ce que le comportement suit un scénario particulier?
- Que pouvons-nous faire pour nous assurer que l'apprentissage n'est pas compromis pendant la suspension?
- Quelles répercussions la suspension aura-t-elle pour les parents? Pour la communauté?
- Pouvons-nous nous occuper de la suspension à l'école même? Où et comment pouvons-nous superviser la suspension à l'école?
- Avons-nous mis au point un plan personnalisé de soutien du comportement pour les élèves qui éprouvent régulièrement des difficultés?

Si les suspensions (à l'école ou à l'extérieur de l'école) sont utilisées à titre de conséquence, l'école doit prévoir un suivi sous forme d'une rencontre de réintégration et d'un plan visant à faciliter un retour positif à l'école.

## Solutions de rechange à la suspension

Un certain nombre d'écoles mettent au point des programmes de suspension en milieu scolaire, ce qui allège le fardeau des familles, permet d'assurer la surveillance des élèves et de leur offrir des occasions de faire des activités d'apprentissage sans aide. Cette manière de procéder nécessite un espace réservé en retrait des autres élèves ainsi que la supervision d'un adulte tout au long de la journée. Généralement, les élèves qui sont en suspension à l'école n'ont pas accès à la cour d'école, au coin-repas ou à la cafétéria, ni à d'autres occasions d'avoir des rapports avec leurs camarades.

Plusieurs écoles secondaires de premier et de deuxième cycle en milieu urbain ont conclu des ententes de réciprocité avec des écoles des environs afin que les élèves suspendus puissent faire leur temps de suspension dans un contexte supervisé, dans une autre école ou dans un programme d'enseignement hors établissement offert à proximité. Les élèves n'ont pas accès à leurs camarades ni à des activités quotidiennes agréables, mais ils peuvent tout de même effectuer certains travaux scolaires dans une salle supervisée de l'école. Cette manière de procéder nécessite une coopération entre les écoles, une bonne communication au sujet des attentes que l'on a des élèves et du personnel, ainsi que la préparation de matériel d'apprentissage pour chaque élève. Les travaux sont souvent un mélange de travaux scolaires et de travaux de rédaction qui permettent aux élèves de réfléchir à leur comportement et d'élaborer des plans d'action pour améliorer leur comportement.

11. Adapté avec permission de Manitoba Education, Training and Youth. *Towards Inclusion—From Challenges to Possibilities: Planning for Behaviour*, Winnipeg (MB), Manitoba Education, Training and Youth, 2001, p. 6.18.